



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 47616

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le bon fonctionnement de la ligne D du RER. En effet, en 2003, divers incidents, tels des défaillances dans l'alimentation électrique ou des chutes sur les voies, ont provoqué à plusieurs reprises des interruptions totales de la circulation pendant plusieurs heures. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de limiter les conséquences pour les usagers de ces situations.

Texte de la réponse

Pour rendre aux usagers la qualité de service à laquelle ils peuvent légitimement prétendre, le syndicat des transports d'Ile-de-France a adopté récemment des mesures destinées à améliorer l'exploitation de la ligne D du RER. Ces mesures ont pour objet d'accroître la robustesse de l'exploitation et de permettre un retour à la normale plus rapide du système en situation perturbée. Elles consistent essentiellement en l'aménagement d'installations de terminus. Ainsi, le nombre de voies de garages a été augmenté, notamment à Villeneuve-Saint-Georges, Corbeil-Essonnes et Melun, afin d'offrir des positions supplémentaires de retournement et donc d'éviter l'effet « boule de neige » en cas de retard d'un train. À terme, des modifications d'infrastructures seront opérées afin de supprimer des conflits de circulation liés à la topographie ; ce qui sera le cas à Corbeil-Essonnes et Villeneuve-Saint-Georges. Enfin, la gestion des circulations sera optimisée grâce au regroupement de certains postes d'aiguillage et à l'amélioration de ceux de Villeneuve-Saint-Georges et Corbeil-Essonnes. Ces projets poursuivent des actions déjà engagées telles que la mise en place à Melun et à Corbeil-Essonnes d'un responsable du chantier de préparation des rames ou encore la réorganisation des équipes de maintenance dans le souci d'une réactivité optimale en cas de dysfonctionnement des installations. Par ailleurs, des pistes sont explorées pour réduire l'immobilisation des trains suite à un accident grave de voyageur. Des contacts ont été pris à ce sujet avec les autorités compétentes pour l'élaboration d'un protocole permettant de coordonner et d'accélérer l'arrivée des secours.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47616

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7486

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10256